

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN

*Le huit juin deux mil vingt-quatre à onze heures trente, le conseil municipal de la commune de Rochetoirin, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme Marie-Christine FRACHON, Maire, suite à sa convocation du 04 juin 2024.*

Présents : Marie-Christine FRACHON, Anne DELEZENNE, Alain DAVID, Renée BEAUGELIN, Mickaël OUDOT, Alexandre GAUTHIER, Jérôme NAMOURIC, Aude REMY, Fabrice VERSINI, Laure DUMAZEL.

Excusés : Richard FRANCE, Eloïse POLLAUD METRAL

Absents : Raphaëlle ROSSI, Sophie FAVRE

Secrétaire de séance : Anne DELEZENNE.

*Ordre du jour :*

*Convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique.*

### **Convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique avec l'Académie**

Le maire explique que dans le cadre de la démarche « notre école, faisons-la ensemble » les écoles et établissements qui le souhaitent peuvent élaborer ou adapter, de manière consensuelle, un projet pédagogique ayant vocation à nourrir leur projet d'école. Ces projets peuvent bénéficier d'un soutien financier.

Le projet de convention donc a pour but d'organiser les modalités du soutien financier prévu dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique entre l'Etat, gestionnaire du fonds et la collectivité en charge des dépenses afférentes au projet pédagogique élaboré par l'école de Rochetoirin.

Il prévoit un financement à hauteur de 15 946 € par l'Etat et 1 230 € par la commune, pour un montant total de dépenses de 22 446 €.

Le maire précise que le plan de financement transmis par l'école impute les frais de déplacement au Sou des Ecoles. Laure Dumazel, trésorière de l'association, précise qu'elle n'en a pas été informée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention de financement avec l'Etat dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique.

La séance est levée à 11h50.

Marie-Christine FRACHON  
Maire de Rochetoirin

Anne DELEZENNE  
Secrétaire de séance